



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2025/06/06/06

Date de convocation :

02/06/2025

Objet de la délibération :

**Demandes de subvention**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Épeugney le

13/06/2025

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

02/06/2025

- que le nombre des membres en exercice est de 14.

Le Maire

**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney  
Séance du 6 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le six juin à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire.

**Présents** : M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia DESTAING, M. Guillaume CRETIN, M. Romuald TAVERON, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO, M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. Edmond BARBA.

**Absents excusés** : M. Stéphane LOGUIOT, M. Eric CLEMENT, M. Patrick CAULIER, M. PRENANT Daniel.

**Absent non excusé** : M. Nicolas DEAU

**Procuration** : M. Stéphane LOGUIOT à M. Guillaume CRETIN, M. Eric CLEMENT à M. Jean-Michel CLEMENT, M. Patrick CAULIER à M. AYMONIN Guillaume, M. Daniel PRENANT à Mme Sonia DESTAING.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Sonia DESTAING, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

L'association Semons l'Espoir a déposé une demande de subvention, recommandant un montant de 0,20 € par habitant.

Le groupe Les 4Llumés, engagé dans le 4L Trophy édition 2026, sollicite également une aide financière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder les subventions suivantes :

- 150 € à l'association *Semons l'Espoir* ;
- 100 € aux *4Llumés*.

Ces subventions sont attribuées en soulignant le caractère social et humanitaire de l'action menée par ces deux associations.

Par ailleurs, l'école de musique de Fertans a informé la municipalité de ses difficultés à faire face à l'augmentation de ses charges, malgré les aides déjà versées par la Communauté de Communes Loue Lison et le Conseil Départemental du Doubs. Elle a donc sollicité une participation financière de la commune, basée sur le nombre d'enfants inscrits et domiciliés sur le territoire communal, pour un montant total de 230 €.

Après examen, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité des membres présents et représentés cette demande de participation, estimant que :

- Cette hausse des charges peut être compensée par un ajustement des cotisations des adhérents ;
- Chaque association demeure responsable de sa gestion financière ; la commune ne saurait assumer les difficultés de toutes celles accueillant des enfants domiciliés sur son territoire

Le Maire rappelle en outre que la CC Loue Lison attribue déjà une participation importante et en augmentation, et que le soutien aux structures culturelles et sportives relève des compétences intercommunales.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Guillaume AYMONIN

Sonia DESTAING

